

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 18 JANVIER 2024

N° D2024_008

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Marc SOLFOROSI (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. le Maire) Gille BRIENS (pouvoir donné à M. J-P PILLON)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 09 JANVIER 2024

Date de l'affichage : 09 JANVIER 2024

OBJET : - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°D2023_058 du 18 décembre 2023 – PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG01

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n°D2023_058 portant désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain.

Le défaut d'information suffisante sur ce dossier ne permettait pas son vote. La délibération sera soumise au vote d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. F. PATIN) DECIDE de retirer la délibération n°D2023_058.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Florent PATIN**

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 30/01/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240118-D2024_008-DE
Date de télétransmission : 30/01/2024
Date de réception préfecture : 30/01/2024